

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

CATALOGUE

Vente du vendredi 02 février 2024 à 10:00

Lieu : HOTEL DES VENTES DE SALON DE PROVENCE 706 Vieux chemin
d'Istres 13300 SALON DE PROVENCE

La vente aux enchères dirigée par Maître Laurent CHETBOUN, commissaire de Justice, et commissaire-priseur est soumise aux conditions de ventes ci-après détaillées:

Exposition de 8h30 à 10h00 le jour de la vente

Les emplacements sont indiqués pour chacun des lots

**vente aux enchères à 10h à l'hôtel des ventes de SALON DE PROVENCE
ou en LIVE en vous inscrivant sur www.moniteurlive.com**

paiement comptant par carte bancaire ou virement
Frais contrôle technique automobile 100€ ttc

vente volontaire frais 15% HT soit 18,00% TTC
TVA récupérable sur les lots sauf indication contraire

les meubles réfrigérés sont situés AJACCIO BIO CENTRE COMMERCIAL
ATRIUM Lieudit PERNICAGGIO 20167 SARROLA CARCIPINO (en partenariat
avec Me Roberto RUDI commissaires de Justice
Le démontage des installations réfrigérées devra être réalisées par un
professionnel frigoriste habilité.

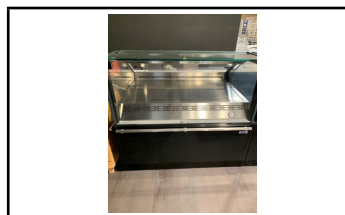
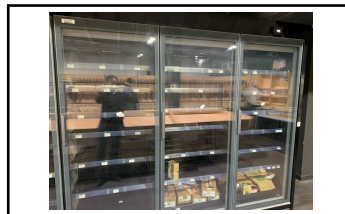
enlèvement sur rdv

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.




Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des
références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	------------	-------------	------------	-------------

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
1		R500904-1	un ensemble de 4 meubles réfrigérés verticaux positives avec 3 portes vitrées par meuble de marque BONNET NEVE Modèle SKYVIEW PLUS E375 COULEUR JUILLET 2020 Numéros de série HE367436, HE367437, HE367438, HE367438 et HE367439 avec groupe déporté Emplacement : AJACCIO BIO CENTRE COMMERCIAL ATRIUM -		
<p>Stockage : AJACCIO BIO CENTRE COMMERCIAL ATRIUM Lieudit PERNICAGGIO 20167 SARROLA CARCIPINO</p>					
2		R500904-5	un ensemble de 2 meubles réfrigérés verticaux négatifs avec portes vitrées de BONNET NEVE Modèle SKYLIGHT INTEGRAL E 3 P COULEUR Numéros de série LI780939 ET LI780940 avec groupe logé Emplacement : AJACCIO BIO CENTRE COMMERCIAL ATRIUM -		
3		R500904-2	un îlot réfrigéré de marque BONNET NEVE modèle RUSH 200 TN Numéro de série LI780091 JUILLET 2020 avec groupe logé Emplacement : AJACCIO BIO CENTRE COMMERCIAL ATRIUM -		
4		R500904-3	une vitrine traditionnelle chaleur humide pour aliments chauds de marque BONNET NEVE modèle SHAPE M HOT 125 850 SP numéro série S020220 ANNEE 9/ 2020 avec groupe logé Emplacement : AJACCIO BIO CENTRE COMMERCIAL ATRIUM -		
5		R500904-4	deux vitrines réfrigérées de marque BONNET NEVE modèle SHAPE M numéros de série LI781459 et LI 781460 libre service deux éléments 187 et 125 groupe déporté Année 9/2020 avec groupe déporté Emplacement : AJACCIO BIO CENTRE COMMERCIAL ATRIUM -		
6		551188C-1	Véhicule Immatriculé GE-477-MF , de Marque RENAULT , Modele EXPRESS VAN CONFORT BLUE DCI 95, de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série VF1RJK00367713358, Type RJKFD0AB6TA13C2130, de cylindrée 1461 cm3, d'une puissance maximale de 70 Kw (95 CV), Puissance administrative 5 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 30756 kms, Date de première Immatriculation 03/02/2022 , Nbr de place assises : 2, Emission de CO2 : 111gr/km , Classe Environnementale : 715/2007 2018/1832CHEURO6 , Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clés, PACK EASY PARK PACK EASYLINK 8 avec replication Emplacement : HOTEL DES VENTES DE SALON DE PROVENCE 706 Vieux chemin d'ISTRES -	9000	10800



N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
7		551188C-2	Véhicule Immatriculé GG-259-RN , de Marque RENAULT , Modele CLIO dci 100, de couleur BLANC, de Genre VASP, N° de Série VF1RJA00168080900, Type RJABD2AC6UA3MA5000, de cylindrée 1461 cm3, d'une puissance maximale de 74 Kw (101 CV), Puissance administrative 5 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 33198 kms, Date de première Immatriculation 01/06/2022 , Nbr de place assises : 2, Emission de CO2 : 108gr/km , Classe Environnementale : 715/2007*2018/1832APEURO6 , Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clés, business reversible blue dci 100 21n pack confort Emplacement : HOTEL DES VENTES DE SALON DE PROVENCE 706 Vieux chemin d'ISTRES -	9500	11000
					
8		R500906-1	Véhicule Immatriculé CV-719-PJ , de Marque FORD , Modele TRANSIT 2.2 TDCI, de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série WFOXXXTFXDP46712, Type FAG6CYFB1JD3ETFD, de cylindrée 2198 cm3, d'une puissance maximale de 92 Kw (125 CV), Puissance administrative 7 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 199570 kms, Date de première Immatriculation 07/06/2013 , Nbr de place assises : 3, Emission de CO2 : 209gr/km , Classe Environnementale : 715/2007*566/2011EURO5 , Avec Controle Technique; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 2 clés, CHANGEMENT MOTEUR TURBO INJECTEURS ET EMBRAYAGE 15.4.2023 Emplacement : HOTEL DES VENTES DE SALON DE PROVENCE 706 Vieux chemin d'ISTRES -		
					
9		R500906-2	Véhicule Immatriculé BN-418-DK , de Marque FORD , Modele TRANSIT, de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série WFOXXXTFXBC43160, Type FAG6SRFADA, de cylindrée 2198 cm3, d'une puissance maximale de 85 Kw (115 CV), Puissance administrative 7 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 226650 kms, Date de première Immatriculation 09/05/2011 , Nbr de place assises : 3, Emission de CO2 : 224gr/km , Avec Controle Technique; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 2 clés, Gage en cours de mainlevée Emplacement : HOTEL DES VENTES DE SALON DE PROVENCE 706 Vieux chemin d'ISTRES -		
					
10		554244A-1	Véhicule Immatriculé FN-547-QZ , de Marque VOLKSWAGEN , Modele POLO 95 SOCIETE, de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série WVWZZZAWZLY059180, Type AWABDGTDFM5FM5A4063N3VR24BF1AA0, de cylindrée 1598 cm3, d'une puissance maximale de 70 Kw (95 CV), Puissance administrative 5 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 40140 kms, Date de première Immatriculation 12/02/2020 , Nbr de place assises : 5, Emission de CO2 : 94gr/km , Classe Environnementale : 715/2007*2018/1832DGEURO6 , Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 2 clés, Emplacement : HOTEL DES VENTES DE SALON DE PROVENCE 706 Vieux chemin d'Istres -	13000	
					
10B		R500907-1	Véhicule Immatriculé FV-270-MV , de Marque RENAULT , Modele MEGANE, de couleur BLANC, de Genre VASP, N° de Série VF1RFB00266471864, Type RFBBH2A66TB6D20100, de cylindrée 1461 cm3, d'une puissance maximale de 85 Kw (115 CV), Puissance administrative 6 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 58715 kms, Date de première Immatriculation 02/12/2020 , Nbr de place assises : 2, Emission de CO2 : 117gr/km , Classe Environnementale : 715/2007*2018/1832DGEURO6 , Avec Controle Technique; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clés, Emplacement : -		
					
11	●	556940-4	Une remorque de marque TEMARED Modèle TRANSPORTER 1.5 T double essieux freinée numéro de série SWH4S12900H234719 avec roue de secours et deux rampes de chargement 4 ridelles amovibles h400 sans certificat d'immatriculation, ni certificat de conformité constructeur (l'adjudicataire devra faire les formalités d'immatriculation) Emplacement : HOTEL DES VENTES DE SALON DE PROVENCE 706 Vieux chemin d'Istres -	1000	1800
					

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
11B		R500908-1	Véhicule Immatriculé GM-972-QV , de Marque EDUARD , Modele K4, de Genre REM, N° de Série YC3EDUARD22012923, Type 43118-4-1EOB30-270-72/270, Energie non spécifié, Date de première Immatriculation 13/03/2023 , Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule sans clés , remorque double essieux Benne basculante hydraulique à commande électrique 310x 180 porte échelle en 180cm deux rampes de chargement intégrées coffre avant avec accessoires dont antivol Emplacement : -	5000	7000
					
12		532125B-1	Véhicule Immatriculé EX-825-VJ , de Marque GOURDON FR , Modele remorque PORTE ENGIN CP 35, de couleur INC., de Genre REM, N° de Série VN2CP3500RAA00142, Type RGO2E2C1435A23A1RA2A3, Energie *, Année Modèle 2018, Date de première Immatriculation 31/05/2018 , Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule sans clés , Double essieu Timon rétractable roue jokey Emplacement : HOTEL DES VENTES DE SALON DE PROVENCE 706 Vieux chemin d'Istres -	2500	3000
					
13		558269-1	Une pelle hydraulique HITACHI ZAXIS 470-5B LCH sur chenille, numéro de série HCMJAA50V00031046 8439 heures / travail année 2005 48500 kg avec godet Emplacement : GARAGE BALLESTERO Avenue Jacques Chaban Delmas 13300 SALON D EPROVENCE -	50000	58000
					

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	------------	-------------	------------	-------------

- CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ;

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre au personnel de l'hôtel des ventes, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de la société ALIZENCHERESou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques et par internet est un service gracieux rendu par l'Hôtel des Ventes. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique ou réseau informatique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que la MAISON DE VENTES soit prête à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Exposition, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques. responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot " **Adjugé** ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de 15% HT, soit 18% T.T.C.

correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Pour les adjudicataires de DROUOT.COM via Drouot Live, des frais additionnels de 1.5 % HT soit 1.8 % TTC seront facturés.

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	------------	-------------	------------	-------------

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels ressortissants français et 15000€ frais et taxes compris pour les particuliers ressortissants étrangers sur justification de leur identité et de leur domicile fiscal. Les adjudications sont exprimées en Euros

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accréditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Le commissaire-priseur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accord de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. Le commissaire-priseur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par le commissaire-priseur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, le commissaire-priseur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIT LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par la maison de vente à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de la maison de ventes à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. Le commissaire-priseur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées. Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par le commissaire-priseur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désemparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	------------	-------------	------------	-------------

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union

Européenne : Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Livraisons dans l'Union Européenne : Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à la maison de ventes seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

Exportations hors de l'union européenne: L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose d'un délai de 30 jours à compter de la vente pour adresser au commissaire-priseur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître la maison de vente ALIZENCHERES comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs au commissaire-priseur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

La sortie du territoire français

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative. L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot concerné par cette disposition. Le retard ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution.

Droit de préemption

L'Etat peut exercer sur toute vente publique d'oeuvre d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la Culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'Etat dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation, l'Etat se subroge à l'adjudicataire.